

LA VALORISATION DU PCI RESTE DEPENDANTE DU PROCESSUS D'APPROPRIATION

1. Le rôle de la reconnaissance UNESCO dans le processus d'appropriation du PCI

Nous l'avons vu, le maloya a été interdit du temps de l'esclavage. Sa pratique était encore réprimée sous l'engagisme, et après la départementalisation il était toujours mal vu. Le pouvoir en place allait jusqu'à brûler les instruments de musique. Le maloya s'éteignait, et c'est à ce moment là que Paul Vergès, du parti communiste réunionnais, a poussé Firmin Viry, grande figure du maloya, à chanter en public et à le faire revivre.

« Et après, Paul me dit [...] :

- Viry, comme le maloya est presque mort, il n'y en a plus, est-ce que tu ne veux pas reprendre l'activité ?

je dis :

- Je ne sais pas, il faut essayer, mais les instruments, il n'y en a plus. Le kayam on peut le monter, mais les barriques on n'en trouve plus, quand ils ont fait les saisies, ils sont passés partout, dans toutes les communes, ils ont tout pris et ils ont tout brûlé, sans compter qu'ils vous mettaient un procès verbal.»¹

C'est donc au début des années 1970 que le parti communiste, qui représentait alors l'opposition, s'empare du maloya comme d'une arme pour contester la politique menée par Michel Debré. La reconnaissance des personnes qui avaient conservé, en pratiquant clandestinement les *servis kabaré*, l'âme du maloya, émergeait. Cependant, elle émanait d'un parti politique contestataire, et les mots « maloya » et « communisme » étaient indissociables. Le maloya était adulé d'un côté, méprisé de l'autre : sa légitimité comme patrimoine était donc discutable. La reconnaissance de la valeur du maloya devait émaner d'ailleurs pour être prise au sérieux par les sceptiques.

Ainsi, en parlant d'un congrès du parti communiste, Firmin Viry se rappelle :

« Eh bien j'ai chanté a capella, les gens ont écouté, il y avait plus de cinq cent personnes, ils ont écouté, et puis il y avait quelqu'un qui était là, Françoise, une femme qui était dans le parti en France et qui s'appelle Françoise, elle a écouté. Après elle a fait une petite bande, elle a écouté, ils ont emmené à Paris,

¹ Propos de Firmin Viry recueillis par Fabrice Léger.

quand ils sont arrivés à Paris ils ont écouté et ils ont dit avec cela, on peut faire un enregistrement. »

Bien que toujours liée au parti communiste, cette reconnaissance par « Paris » contribuait à rendre recevable l'affirmation de la valeur patrimoniale du maloya. D'ailleurs la droite comprendra l'importance du maloya dans la culture réunionnaise et le récupèrera elle aussi pour des fins politiques. Aujourd'hui, la reconnaissance par l'UNESCO vient lever les derniers doutes qui pouvaient encore planer sur la valeur patrimoniale du maloya. La reconnaissance de sa valeur culturelle par l'extérieur participe à la prise de conscience de soi, et procure une certaine fierté, un sentiment de bien être gratifiant. Or, le phénomène est d'autant plus important que comprendre qui l'on est l'assurance de ne pas tomber dans le repli identitaire mais bien de cultiver la diversité culturelle, parce que *« les manifestations patrimoniales posent certains fondements identitaires importants [et parce que] la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel pose une pierre à l'édifice identitaire des individus et des communautés»*.¹

2. L'appropriation : un processus complexe qui suit des rythmes différents pour chacun

L'appropriation est, d'après Jean-Pierre Le Scouarnec, dépendante d'un processus de transmission². Il est même possible de considérer qu'il y a interdépendance, car l'appropriation est nécessaire à la transmission puis à la valorisation, tout autant qu'elle est conséquence de cette transmission et de cette valorisation.

L'appropriation ne se fait pas complètement d'un jour à l'autre avec un label « UNESCO ». C'est un processus lent, qui connaît des rythmes différents selon les protagonistes considérés : services de l'Etat, professionnels du patrimoine ou de la culture, artistes, citoyens, universitaires ... Chacun doit prendre conscience, à sa manière, de la part de patrimoine qui lui appartient, la reconnaître puis se l'approprier. De plus, *« l'appropriation est à la fois individuelle et collective »*³.

a) L'appropriation individuelle

*« On n'est pas obligé d'accepter l'héritage, on peut choisir de refuser l'héritage, mais on ne peut pas le dénigrer. »*⁴

Danyèl Waro m'a semblé être un exemple parlant pour illustrer une appropriation atypique et entière du maloya comme patrimoine vivant. Voici le récit de sa rencontre avec le maloya:

« Et après je découvre le maloya, dans les meetings du parti communiste, enfin dans la fête de Témoignage, le journal du parti communiste. Parce que justement, c'est le parti communiste qui a relancé Firmin, qui était là déjà avant les années 60, mais après il s'est éteint un peu, il s'est étouffé, il a redémarré disons dans les années 70, en 69, mais plutôt 70, 71, et le PC aussi il

¹ LE SCOUARNEC, Jean-Pierre. « Quelques enjeux liés au patrimoine immatériel ». In *Le Patrimoine Culturel Immatériel : les enjeux, les problématiques, les pratiques*. Internationale de l'imaginaire n°17. Babel (Arles). Paris, Maison des cultures du monde, 2004.

² *Ibidem*.

³ *Ibidem*.

⁴ Propos recueillis au cours d'un entretien avec Carpanin Marimoutou.

a repris la logistique, il a gagné la mairie, il a gagné le conseil général, et voilà. Et moi c'est au Port, à la fête de Témoignage, que je découvre Firmin Viry. Et pour moi c'est un choc, et je découvre ça, et je commence à danser, même si les gens autour de moi ne dansent pas, moi je danse, je suis assez fou, assez..., voilà, j'ai tempérament assez fort pour pas avoir honte si tu veux bien [...] Mais après coup quand j'analyse, j'ai construit ma liberté, j'ai construit mon maloya depuis étant petit en fin de compte. »¹

Or, il doit exister autant de façons de s'appropriier un patrimoine qu'il existe de personnes qui composent la communauté concernée.

Par exemple, Firmin Viry, respecte tout à fait la musique de Granmoun Lélé qui mélange le maloya cultuel et le maloya festif, mais ne partage pas son avis :

« Mais moi, j'ai dit à Granmoun Lélé, c'est bien tu mélanges la tradition et le cultuel, pour certaines couches sociales, c'est bon, pour certaines couches sociales ce n'est pas bon. »²

Chacun est libre de s'approprier à sa manière et à son rythme ce qu'il a reconnu comme faisant partie de son patrimoine. La diversité des formes de maloya aujourd'hui montre à quel point, rien que chez les artistes, l'appropriation est plurielle : maloya électrique, malogué, raggaloya, maloya-rock, maloya fusion, maloya-jazz... Et ce sans doute parce que *« l'appropriation est un processus dynamique qui doit tenir compte de l'apport des nouvelles générations qui peuvent réinterpréter leur patrimoine »*.³

b) L'appropriation collective

Si l'on considère l'échelle nationale, il s'agit plus, pour les professionnels du patrimoine et de la culture, de s'approprier la notion de patrimoine culturel immatériel que de s'approprier un patrimoine vivant en particulier. Or, dans les premières années qui ont suivi l'adoption de la Convention, on peut parler d'indifférence générale pour la signature de la *Convention pour le patrimoine culturel immatériel*. En effet, la France, malgré l'existence de la Mission du Patrimoine Ethnologique qui pouvait témoigner d'un certain intérêt à l'égard du patrimoine vivant, n'est que le 54^{ème} pays à ratifier la Convention, *« non qu'elle soit opposée à sa ratification mais tout simplement qu'aucun zèle n'est mis à le faire, simplement parce qu'elle ne suscite pas un intérêt particulier auprès de l'administration »*.⁴

Cependant, l'indifférence de la France pour l'immatériel n'est pas neuve : alors que l'UNESCO délivrait, dans le début des années 2000, les premiers titre de chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité à certaines pratiques culturelles, la France traînait à déposer des candidatures, et Chérif Khaznadar alors en charge de cette mission affirme : *« je prêche dans le désert »*.⁵

¹ Propos recueillis en créole au cours d'un entretien avec Danyèl Waro, et retranscrits ici en français.

² Propos de Firmin Viry recueillis par Fabrice Léger.

³ LE SCOUARNEC, Jean-Pierre. « Quelques enjeux liés au patrimoine immatériel ». In *Le Patrimoine Culturel Immatériel : les enjeux, les problématiques, les pratiques*. Internationale de l'imaginaire n°17. Babel (Arles). Paris, Maison des cultures du monde, 2004.

⁴ KHAZNADAR, Chérif. « La relation de la France au patrimoine culturel immatériel ». In HOTTIN Christian (sous la coordination de). *Le Patrimoine culturel immatériel : Premières expériences en France*. Internationale de l'imaginaire n°25. Babel (Arles). Paris, Maison des cultures du monde, 2011.

⁵ *Ibidem*.

Par ailleurs, l'appropriation collective concerne aussi la communauté détentrice du patrimoine, pour qui il s'agit à la fois de s'approprier la notion de patrimoine culturel immatériel mais aussi de s'approprier les éléments qui constituent le sien.

A l'échelle de La Réunion, la situation est peut-être pire qu'à l'échelle nationale :

*« Il y a une espèce de honte chez les réunionnais, de leur passé, de tous ce que leurs ancêtres ont accompli, de cette force extraordinaire qui a fait ce qu'ils sont ».*¹

Héritage de ce passé douloureux, le patrimoine culturel immatériel peine à se faire accepter. La société n'est pas vraiment prête, *« mais en même temps, la notion de maloya patrimoine de l'humanité est quelque chose qui est entré dans les têtes aujourd'hui à la Réunion, et qui fait qu'il y a malgré tout chez les gens une espèce de fierté, par rapport à ça ».*²

Le projet de MCUR, couplé à l'inscription du maloya, a contribué à interpeller les réunionnais sur leur patrimoine, et le fait que son caractère soit souvent immatériel ne le prive pas pour autant de sa légitimité. Pourtant, l'abandon du projet de MCUR est quelque part synonyme de discrédit de la notion de patrimoine culturel immatériel auprès de la population. En effet, alors que le projet battait son plein, une grande collecte d'objets et de paroles avait été faite auprès des réunionnais, faisant avancer d'un grand pas le processus d'appropriation de ce patrimoine. Après l'abandon du projet, les objets recueillis n'ont pas pu être restitués à leurs propriétaires, qui se demandent bien ce qu'ils ont pu devenir...

En revanche, le projet avait pour objectif de faire prendre conscience aux réunionnais de l'importance de leur patrimoine vernaculaire en général. Il reste donc possible que malgré son abandon, la fierté ressentie avec l'inscription du maloya sur la Liste représentative aura un effet boule de neige et fera naître une fierté pour toute la culture vernaculaire³.

*« Une telle inscription, par le fait même qu'elle est la reconnaissance, au plus haut niveau culturel international, d'un élément fondamental de la culture vernaculaire réunionnaise longtemps marginalisé ou méprisé par les instances officielles, aura un effet extrêmement bénéfique sur les pratiques de sauvegarde elles-mêmes. Dans une telle atmosphère, c'est la communauté tout entière qui aura à cœur la sauvegarde, la transmission et la valorisation du maloya et, au delà, des pratiques vernaculaires. »*⁴

¹ Propos recueillis au cours d'un entretien avec Carpanin Marimoutou.

² *Ibidem.*

³ On peut citer le repas créole, le culte de St-Expédit, le savoir-faire des tizanèrs, le jardin créole, le séga, le moring, le nargon ou "bal malbar" et les "marches sur le feu" pratiquées par les "Malbar", les conteurs, ...

⁴ *Formulaire de candidature pour l'inscription sur la Liste représentative en 2009- Le maloya.*

CONCLUSION PARTIELLE

Il m'a semblé, après m'être confrontée à des exemples qui infirmaient mon hypothèse, que le label «UNESCO» venait indirectement déclencher ou renforcer le processus d'appropriation du patrimoine, qui est en fait la notion centrale à considérer. En effet, il favorise, chez les communautés, une reconnaissance d'elles-mêmes, indispensable pour que l'appropriation d'un patrimoine puisse commencer. Or, l'état d'avancement de ce processus d'appropriation détermine la qualité des actions de valorisation et de transmission d'un patrimoine immatériel sur un territoire, autant que la réciproque est vraie aussi. Cette appropriation est d'une part individuelle, et concerne un élément spécifique du patrimoine vivant, et d'autre part collective, pouvant concerner à la fois la notion de patrimoine immatériel et un élément précis.

CONCLUSION

Dans l'introduction de ce mémoire, j'ai fait l'hypothèse qu'un label « UNESCO » accordé à un élément du patrimoine culturel immatériel n'aurait pas d'effets positifs « automatiques » comme on peut en constater pour les éléments inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. J'ai choisi de tester cette hypothèse pour les éléments de la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel, en utilisant le cas du maloya.

Dans une première partie, nous avons vu qu'il était effectivement difficile de noter des effets positifs « révolutionnaires » suite à une inscription sur la Liste représentative parce que la notion de patrimoine culturel immatériel est floue, peu consensuelle et dépendante de la volonté et l'implication de la population, des acteurs politiques, associatifs et institutionnels sur place. Tout d'abord, le grand public a une vision très « monumentale » du patrimoine, et par conséquent connaît peu et mal le patrimoine culturel immatériel. Par ailleurs, ayant choisi d'étudier le cas du maloya, j'ai pu constater que même si à La Réunion le patrimoine est essentiellement immatériel, la notion n'est pas mieux apprivoisée pour autant car les modèles métropolitains, entre autres cette vision « monumentale » du patrimoine, sont inconsciemment très ancrés dans les esprits. Ensuite, j'ai pu me rendre compte des handicaps générés par le caractère peu consensuel que revêtissent beaucoup de patrimoines immatériels, comme le maloya, ou, plus en lien avec l'actualité, la tauromachie. Une reconnaissance UNESCO n'est pas toujours suffisante pour faciliter les processus d'appropriation d'un patrimoine brûlant, auquel sont plus souvent préférés les patrimoines bâtis ou naturels. Ces derniers ont alors, bien que les procédures d'inscription soient distinctes, une place de concurrents au moins dans l'inconscient collectif. Enfin, même quand toutes les conditions pourraient être réunies afin que la labellisation « UNESCO » soit un tremplin pour la valorisation et la transmission d'un élément culturel, l'exemple de l'abandon du projet de MCUR m'a convaincu que la force du portage politique était un élément charnière dans les retombées que pouvaient avoir la labellisation d'un élément du patrimoine culturel immatériel sur un territoire.

Cependant, au cours de mes observations, de mes enquêtes et au fil de mes rencontres, je me suis rendu compte que le sigle « UNESCO » venait appuyer, conforter et encourager les acteurs culturels dans leurs divers projets de valorisation et de transmission du maloya. La deuxième partie de ce mémoire présente donc des exemples de valorisation spontanée d'un patrimoine culturel immatériel, simplement impulsées ou renforcées par la labellisation, et ce malgré l'absence de portage politique fort sur le territoire. D'une part il est possible d'affirmer que le label « UNESCO » apporte une plus grande légitimité aux projets de valorisation et de transmission en cours et à venir, particulièrement à l'échelle locale. D'autre part, il faut reconnaître que le caractère prestigieux du label « UNESCO » a quand même des effets mécaniques, automatiques, garantis, notamment en termes de lecture de l'élément concerné sur les scènes nationales et internationales. Enfin, la reconnaissance par une instance internationale de renom peut être l'élément déclencheur du processus d'appropriation du patrimoine, qui finalement m'est apparu comme étant la pièce maîtresse des processus de valorisation et de transmission tant recherchés au travers de la labellisation.

Le label « UNESCO » viendrait indirectement déclencher ou renforcer ces processus d'appropriation du patrimoine, en aidant les communautés à se reconnaître dans certains éléments culturels. Cette reconnaissance est un préalable nécessaire au processus d'appropriation, collective et individuelle, dont l'état d'avancement détermine la qualité des actions de valorisation et de transmission d'un patrimoine immatériel sur un territoire.

Il m'aura fallu plusieurs mois pour mûrir la notion de patrimoine culturel immatériel, pour tenter de mieux cerner ses problématiques, ses ambiguïtés, les enjeux qu'elle soulève. Aujourd'hui, ma curiosité s'est tournée vers cette question d'appropriation, individuelle, collective, intergénérationnelle, officielle, officieuses, affichée, véritable... C'est une facette que j'aurais aimé pouvoir creuser un peu plus, mais je n'aurais pas pu me rendre compte de son importance plus tôt, j'avais besoin de m'approprier, précisément, la notion de patrimoine culturel immatériel.